

Annexe II: modèle de certificat phytosanitaire d'exportation

1. Nom et adresse de l'exportateur		2.	
		CERTIFICAT PHYTOSANITAIRE N° EU BE/	
3. Nom et adresse déclarés du destinataire		4. Organisation de la protection des végétaux de	
		BELGIQUE à Organisation(s) de la protection des végétaux de	
		5. Lieu d'origine	
6. Moyen de transport déclaré		 	
7. Point d'entrée déclaré			
8. Marques des colis, nombre et nature des colis; nom du produit; nom botanique des végétaux		9. Quantité déclarée	
10. Il est certifié que les végétaux, produits végétaux ou autres articles réglementés décrits ci-dessus ont été inspectés et/ou testés suivant des procédures officielles appropriées, et estimés exempts d'organismes de quarantaine comme spécifié par la partie contractante importatrice, et qu'ils sont jugés conformes aux exigences phytosanitaires en vigueur dans la partie contractante importatrice, y compris celles concernant les organismes réglementés non de quarantaine. Ils sont jugés pratiquement exempts d'autres organismes nuisibles.			
11. Déclaration supplémentaire			
TRAITEMENT DE DÉSINFESTATION ET/OU DE DÉSINFECTION		18. Lieu de délivrance	
12. Traitement		Date Cachet de l'organisation Nom et signature du fonctionnaire autorisé Nombre d'annex(es): (pages)	
13. Produit chimique (matière active)	14. Durée et température		
15. Concentration	16. Date		
17. Renseignements complémentaires			